

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 avril 2016	N° 2016-258

Convocation du 22 avril 2016

Aujourd'hui vendredi 29 avril 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Frédérique LAPLACE
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne BREZILLON
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Dominique IRIART
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Bernard LE ROUX à M. Jacques GUICHOUX
Mme Zeineb LOUNICI à M. Kévin SUBRENAT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
M. Jean-Louis DAVID à M. Stéphan DELAUX

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à Mme Anne WALRYCK à partir de 12h30
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h35
M. Patrick BOBET à M. Michel LABARDIN à partir de 13h15
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h20
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h45
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Gérard CHAUSSET de 9h45 à 11h25
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 12h50
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h50
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE jusqu'à 10h40
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 11h25
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h50
Mme Michèle FAORO à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 10h00
Mme Véronique FERREIRA à Mme BOST à partir de 11h30
M. Marick FETOUH à Mme Laurence DESSERTINE à partir 11h45 et à M. Fabien ROBERT à partir de 12h50
Mme Béatrice de FRANÇOIS à Mme Isabelle BOUDINEAU à partir de 12h35
Mme Magali FRONZES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h50
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme FORZY-RAFFARD à partir de 12h35
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL PUECH jusqu'à 10h45 et à M. Pierre HURMIC à partir de 13h10
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 12h05 et à Mme Chantal CHABBAT à partir de 13h15
M. Alain JUPPE à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h50
Mme Andréa KISS à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h35
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 12h40
M. Pierre LOTHAIRE à M. Daniel HICKEL à partir de 12h10
Mme Christine PEYRE à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 13h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h50
M. Patrick PUJOL à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h40
M. Benoit RAUTUREAU à M. Franck RAYNAL à partir de 12h50
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI de 11h00 à 12h00

M. Clément ROSSIGNOL PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h05

Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 10h00

Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h05

M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 11h30

M. Alain TURBY à M. Michel DUCHENE à partir de 12h25

M. Michel VERNEJOUL à M. Gérard DUBOS à partir de 11h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 avril 2016	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages	N° 2016-258

Bordeaux Bègles - Opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique - Secteur Jean-Jacques Bosc - Ouverture de la concertation par l'EPA - Avis de Bordeaux Métropole - Approbation

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Une étude urbaine a été menée durant l'année 2015 sur un périmètre englobant, autour du boulevard Jean-Jacques Bosc entre la barrière de Bègles et le futur pont, les franges du tissu urbain béglais et bordelais n'ayant pas fait l'objet d'études au sud de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Bordeaux Saint-Jean Belcier, ZAC engagée par l'Etablissement public d'aménagement (EPA) Bordeaux Euratlantique.

Les objectifs de cette étude visaient à rechercher des solutions de mobilité (notamment douces) nord-sud entre les territoires de Bordeaux et de Bègles, à approcher les capacités d'évolution du tissu urbain dans sa production de logements nouveaux, à scénariser les hypothèses de réaménagement du boulevard Jean-Jacques Bosc permettant d'optimiser les déplacements doux (réseau cyclable REVE) et collectifs (insertion d'un transport en commun en site propre (TCSP)) en accompagnement de l'arrivée du futur pont métropolitain Jean-Jacques Bosc.

Les conclusions de cette étude estiment une capacité de production d'environ 300 000 m² de surface de plancher, permettant la production de surfaces dédiées au tertiaire, à de l'activité et des services (estimation de 850 emplois) et à des logements répartis sur les deux communes de Bègles et Bordeaux. Cette première approche, qui nécessite d'être approfondie, pourrait conduire, dans une échéance aujourd'hui non fixée, à la création d'une opération d'aménagement.

C'est pourquoi, conformément aux dispositions des articles L103-2 à L103-5 du Code de l'urbanisme, il est apparu nécessaire d'ouvrir une concertation avec la population.

Sur le périmètre de l'opération d'intérêt national (OIN), c'est l'EPA Bordeaux Euratlantique qui est juridiquement compétent. C'est pourquoi, par délibération n° 2015-24 de son Conseil d'administration du 9 octobre 2015, l'EPA Bordeaux Euratlantique a ouvert la concertation, et en a fixé les objectifs et les modalités.

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole et chacune des deux villes de Bègles et Bordeaux sont sollicitées pour approuver les objectifs et modalités proposés par l'EPA dans ladite délibération.

1. La délibération de l'EPA Bordeaux Euratlantique présente les éléments suivants :

RAPPEL DES AXES STRATÉGIQUES DE CONCERTATION DEFINIS PAR L'EPA

La communication sur l'ensemble du périmètre de l'OIN est déclinée et détaillée par une concertation avec les habitants et usagers des projets urbains. Les actions mises en œuvre comprennent notamment :

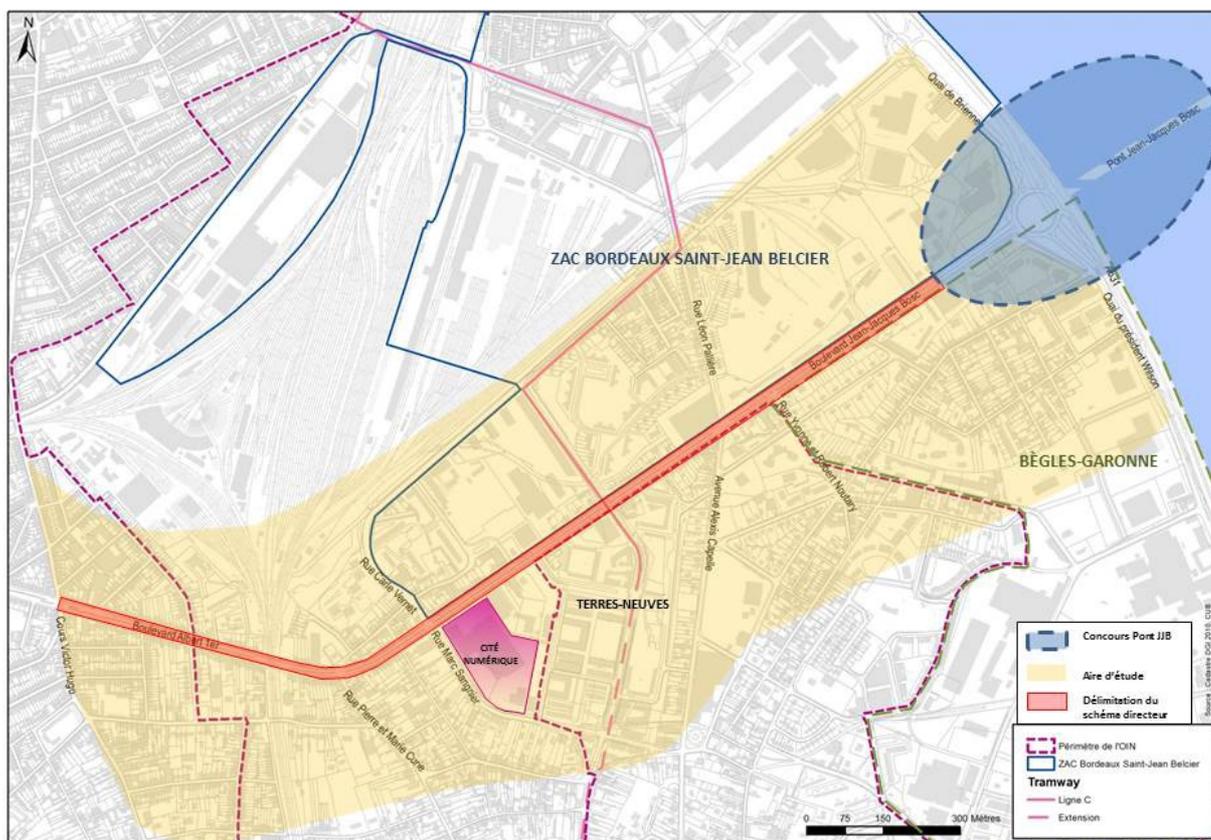
- concernant la concertation à l'échelle de l'OIN, des réunions publiques régulières organisées sur chacune des trois communes (Bordeaux, Bègles et Floirac) dès l'année 2010 ;
- les concertations réglementaires sur chaque opération d'aménagement proprement dite ;
- la création d'un panel de citoyens afin de les former à l'urbanisme ;
- la mise en place d'une Maison du Projet (située 74-76 rue Carle Vernet à Bordeaux), lieu, unique pour l'ensemble de l'OIN, dédié à la concertation et à la présentation des projets urbains ;
- la prise en compte des processus participatifs mis en place par les trois villes et Bordeaux Métropole.

Cette stratégie de la concertation, pensée et portée par l'EPA, est évolutive dans le temps des projets. Elle est encadrée par la charte de la concertation, votée lors du Conseil d'administration du 17 décembre 2010.

OBJECTIFS DU PROJET URBAIN JEAN-JACQUES BOSCH

Les franges de part et d'autre du boulevard Jean-Jacques Bosch font l'objet d'une réflexion urbaine afin de répondre aux principaux objectifs suivants :

- faire dialoguer les deux rives du boulevard en créant du lien,
- redéfinir la place des modes alternatifs à la voiture,
- accompagner l'arrivée du nouveau pont,
- assurer l'accessibilité à la gare Saint-Jean.



Le secteur d'étude Jean-Jacques Bosc (cartographie EPA)

MODALITÉS DE CONCERTATION POUR LE PROJET URBAIN JEAN-JACQUES BOSC

Les modalités de concertation préalable proposées consisteront en l'organisation de **deux réunions publiques a minima**. Elles permettront de partager l'état des lieux du territoire et d'échanger avec les habitants sur les orientations urbaines et programmatiques.

Ces réunions seront organisées en relation avec Bordeaux Métropole et les villes de Bordeaux et de Bègles. Les objectifs et les modalités de la concertation ainsi définis nécessiteront une délibération d'approbation des autorités compétentes de Bordeaux Métropole, de la ville de Bordeaux et de la ville de Bègles.

2. Avis de Bordeaux Métropole.

Les études pilotées par l'EPA Bordeaux Euratlantique courant 2015 sur le secteur Jean-Jacques Bosc ont été financées à parité entre l'EPA et Bordeaux Métropole. Notre établissement public et les deux villes de Bègles et Bordeaux ont été étroitement associés au suivi de cette étude, au travers d'une participation constante des services au sein des comités techniques, par les décisions associées des maires et du Président sur les orientations proposées par l'EPA.

Les capacités d'évolution du tissu existant approchées au travers de l'étude laissent entrevoir la possibilité d'engagement ultérieur d'une opération d'aménagement visant à encadrer et piloter la production future de logements, de locaux tertiaires et d'activités et de services.

C'est pourquoi, il apparaît désormais pertinent d'ouvrir une concertation avec la population lui permettant de formuler avis et propositions sur le devenir du quartier et l'ensemble des composantes du futur projet urbain : mobilité et cheminements, pré-programmation habitat, besoins en équipements de proximité, de services et de commerces...

L'EPA, compétent sur le périmètre de l'OIN, a délibéré pour ouvrir la concertation et a sollicité l'avis de Bordeaux Métropole.

C'est pourquoi, il vous est proposé :

- d'exprimer un avis favorable sur l'ouverture de la concertation,

- de valider les objectifs poursuivis,
- de valider les modalités de concertation proposées par l'EPA,
- d'autoriser le Président à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation en lien avec l'EPA.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L.103-2 à L.103-6 du Code de l'urbanisme,

VU la délibération n° 2015-24 du Conseil d'administration du 9 octobre 2015 de l'EPA Bordeaux Euratlantique décidant d'ouvrir la concertation sur le secteur Jean-Jacques Bosc sur les communes de Bègles et Bordeaux,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le Conseil de Métropole est saisi pour avis par l'EPA Bordeaux Euratlantique.

DECIDE

Article 1 :

Un avis favorable est donné sur l'ouverture de la concertation publique par l'EPA Bordeaux Euratlantique sur le secteur Jean-Jacques Bosc, sur les objectifs poursuivis et sur les modalités de la concertation.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation en lien avec l'EPA.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame CALMELS

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 avril 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 19 MAI 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Michel DUCHENE
PUBLIÉ LE : 19 MAI 2016	